

Élection présidentielle - 18 avril 2027

LES PLANS THÉMATIQUES DE *L'AVENIR EN COMMUN*



COMMENT NOUS ALLONS REFONDER L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, **LA RECHERCHE ET** **LA FORMATION CONTINUE**

Le savoir comme bien commun

ÉDITION 2027

 **LA
FRANCE
INSOUMISE**

**MELENCHON
2027.fr**

SOMMAIRE

I	LES UNIVERSITÉS, LA RECHERCHE ET LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE, MALADES DU NÉOLIBÉRALISME	4
II	NOTRE STRATÉGIE : COMMENT NOUS ALLONS RECONSTRUIRE UN SERVICE PUBLIC DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE	8
III	COMMENT NOUS ALLONS REFONDER L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA RECHERCHE ET LA FORMATION CONTINUE	12
	1. Nos mesures d'urgence	13
	1.1 En finir avec Parcoursup pour une université émancipatrice, ouverte et accessible à toutes et tous	13
	1.2 Pour garantir des moyens à la hauteur des besoins	18
	1.3 Pour assurer le respect des libertés académiques et l'indépendance de l'ESR	20
	2. Nos mesures pour refonder le service public de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la formation continue	23
	2.1 Pour reconstruire le service public de l'enseignement supérieur	23
	2.2 Pour renforcer le CNRS et les autres organismes nationaux de recherche	25
	2.3 Pour démarchandiser la formation continue et renforcer les liens avec la formation initiale	26
	2.4 Pour favoriser la diffusion des connaissances et la coopération internationale et francophone	28

I. LES UNIVERSITÉS, LA RECHERCHE ET LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE, MALADES DU NÉOLIBÉRALISME



Partout où il est appliqué, le logiciel néolibéral détruit. L'université et la formation tout au long de la vie en sont particulièrement victimes.

D'un côté, le savoir est progressivement transformé en une marchandise lucrative. Depuis l'adoption de la « stratégie de Lisbonne » par l'Union européenne (UE) en 2000, l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) et la formation continue sont soumis à une logique de concurrence entre établissements et entre personnels. Celle-ci est aiguisée par les injonctions à l'innovation court-termiste. Dans ce cadre, le savoir est mis au seul service de la compétitivité des entreprises, ce qui provoque l'explosion de réseaux privés de formation et d'enseignement supérieur, dont certains ont des pratiques commerciales frauduleuses, largement subventionnées. La dépense publique consacrée à l'alternance a presque triplé, pour approcher 23 milliards d'euros en 2025, une gabegie qui bénéficie principalement aux formations privées et aux entreprises, sans effet significatif en termes d'insertion professionnelle. Par comparaison, le budget total de l'enseignement supérieur et de la recherche était de 27 milliards en 2025.

De l'autre, les saignées budgétaires détruisent progressivement l'Université. Depuis 2012, le financement public par étudiant·e a chuté de 23 %. Les dépenses consacrées à l'ensemble des activités de recherche et développement en France correspondent à seulement 2,2 % du PIB en 2024, contre plus de 3 % en Allemagne et aux États-Unis d'Amérique. Cela a conduit à une baisse drastique des recrutements de personnels de toutes catégories et à un sous-investissement dans le bâti universitaire. Le nombre d'enseignant·es-chercheur·ses, comme de personnels BIATSS (bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et sociaux et de santé) titulaires, est aujourd'hui dramatiquement insuffisant. La précarité explose, avec le recours aux contractuel·les et aux vacataires. Beaucoup sont contraint·es d'abandonner la recherche ou de quitter notre pays faute de renouvellement des contrats. Le mode de financement sur appels à projets, la création de CDD, de pseudo-CDI de mission et de « chaires junior » précarise encore plus les jeunes enseignant·es-chercheur·ses et les personnels administratifs et techniques.

Les étudiant-es en première ligne

Les plateformes de sélection scolaire – Parcoursup et MonMaster – articulent ces deux mécanismes : empêcher une grande partie de la jeunesse de choisir ses études, c'est diminuer les budgets universitaires dédiés et accompagner la privatisation des apprentissages. En conséquence, une partie croissante de la jeunesse est privée de savoirs, donc de qualifications, donc de salaires, donc de perspectives. C'est pourquoi elle se soulève depuis l'automne 2026 contre cette injustice majeure et conduit une lutte d'intérêt général.

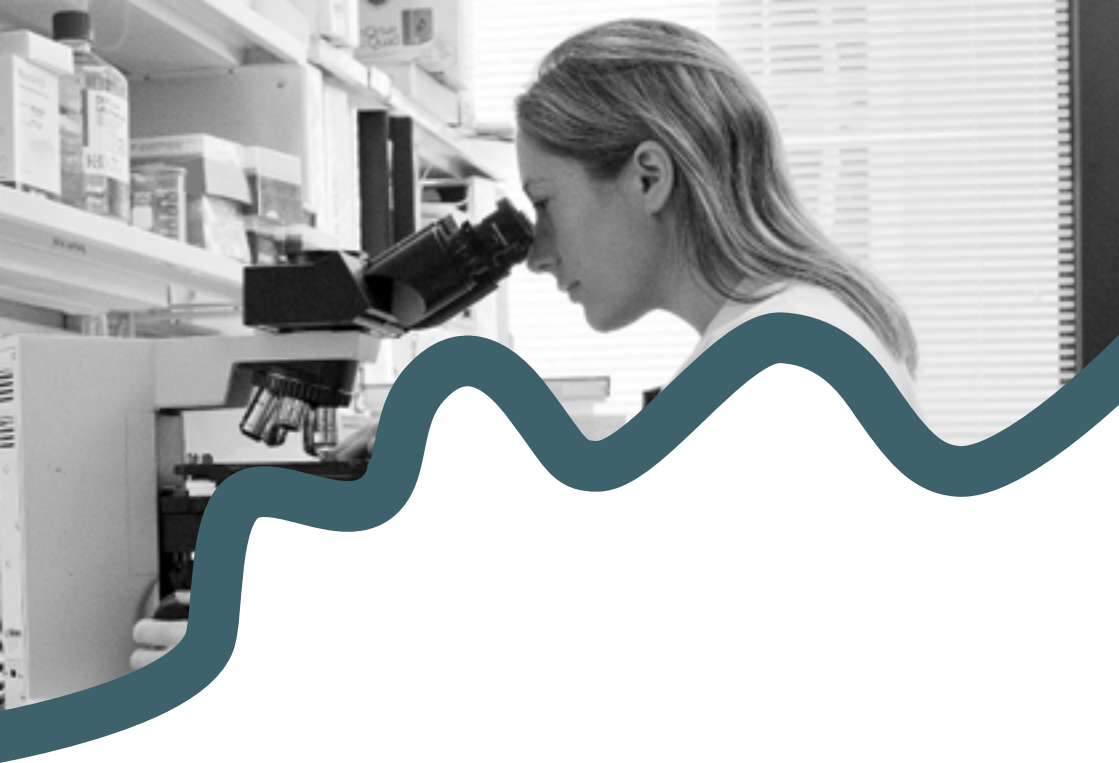
Mais la destruction de l'université frappe aussi de plein fouet les jeunes qui y accèdent. Aujourd'hui, plus d'un quart des étudiant-es vit sous le seuil de pauvreté. Alors que le nombre d'étudiant-es s'est accru de 480 000 entre 2015 et 2025, le sous-investissement de l'État se traduit par le manque de logements étudiants décents, par un cumul de petits emplois précaires la nuit ou le week-end et par des conditions d'études très dégradées à l'université (TD surchargés, réduction des volumes horaires par diplôme, etc.). Il contraste avec l'investissement soutenu dans les filières dites d'élite que sont les classes préparatoires et les grandes écoles. De surcroît, pour pallier le désengagement général de l'État, une flambée des frais d'inscription est programmée et a déjà démarré dans les grandes écoles, dont les écoles d'ingénieur-es, ainsi que pour les étudiant-es étranger-es. Dans d'autres pays, les mêmes recettes ont poussé à un endettement accru des étudiant-es et ont alimenté une bulle financière spéculative de la dette étudiante. Étudier coûte donc de plus en plus cher, donc les étudiant-es raccourcissent leurs années de formation, réduisant ainsi le niveau général des qualifications.

Une logique qui menace la recherche et les libertés académiques

Le néolibéralisme et ses partisans menacent également la recherche fondamentale. Par manque de crédits pérennes, la recherche s'oriente vers toujours plus de projets par appels d'offres, avec des procédures lourdes et chronophages. Du temps perdu en démarches administratives pour rien : l'Agence nationale de la recherche (ANR) a refusé 77,3 % des projets en 2025. La mise en concurrence des laboratoires multiplie encore les démarches kafkaïennes et accroît le mal-être. Pourtant, l'argent est là : le Crédit d'impôt recherche (CIR), niche fiscale notoirement inefficace censée inciter l'investissement privé dans la recherche, nous a coûté plus de 8 milliards d'euros en 2025.

Cette logique de saignée budgétaire, de mise en concurrence et de privatisations se retrouve à tous les niveaux. C'est le cas avec l'« autonomie » des universités décidée en 2009. Combinée avec les regroupements forcés d'établissements sans cohérence scientifique ou de formation, elle assujettit l'ESR aux intérêts économiques et politiques locaux. Ce démantèlement du système universitaire national a mis en concurrence les universités publiques et les force à poursuivre des objectifs absurdes comme le classement de Shanghai. La généralisation en cours des Contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) accélère la mise sous tutelle par les rectorats et les politiques de régionalisation. De même, les revues et bases de données scientifiques, alimentées par le travail de chercheur·ses sur financements publics, sont devenues la propriété d'éditeurs privés qui en monnayent l'accès, réalisant des marges faramineuses.

Enfin, le glissement autoritaire du néolibéralisme conduit aussi inexorablement à une réduction des libertés étudiantes, d'expression et académiques. Il remet en cause les processus démocratiques. La France n'y échappe pas. Le mouvement pour la paix, tout comme les mobilisations de la rentrée 2026 dans les universités ont été largement réprimés, tandis que la macronie a organisé une chasse aux sorcières ces dernières années contre les prétendus « wokistes ».



II. NOTRE STRATÉGIE : COMMENT NOUS ALLONS RECONSTRUIRE UN SERVICE PUBLIC DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE



L'enseignement supérieur, la formation et la recherche constituent un bien commun. Créer, critiquer et transmettre les savoirs sont des tâches nécessaires au développement humain. Elles sont encore plus fondamentales aujourd'hui face à la crise démocratique, sociale et écologique, car elles permettent de comprendre les grandes questions du siècle, d'y réfléchir par soi-même et de contribuer activement à la délibération collective. La production et la diffusion des connaissances sont ainsi essentielles pour l'émancipation, ce qui impose de les confier au secteur public, au service de l'intérêt général. Le niveau de qualification de sa jeunesse est la principale richesse sur laquelle la France peut compter pour le futur. Elle n'a aucun intérêt à rationner le savoir et l'intelligence.

Aussi, nous reconstruirons un service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, fondé sur l'égalité d'accès, la liberté académique, la coopération et la collégialité.

Les connaissances développées seront mises au service de l'intérêt général et des grandes causes de notre temps. L'objectif de bifurcation écologique nécessite un effort spécifique de recherche et doit se traduire dans les offres de formation initiale et tout au long de la carrière. Il faut créer les nouvelles filières dont nous avons besoin, adapter les filières actuelles, réfléchir partout à la façon dont chaque métier va être modifié par ce changement profond de mode de production et de consommation.

Pour répondre à ces différents enjeux, il faut sortir des coupes budgétaires et gouverner par les besoins. Nous porterons l'effort de recherche et développement (R&D) à au moins 3 % du PIB, dont 1,5 % pour le secteur public en 2032. Nous mettrons en œuvre le plan d'urgence de 10 mesures porté par la jeunesse à l'automne 2026 : nous abrogerons Parcoursup et engagerons un plan d'ouverture de places massif à l'université. Nous investirons pour rénover les bâtiments universitaires et les agrandir. Nous donnerons à l'excellente recherche publique française les moyens pour travailler. Nous reviendrons aussi sur les regroupements imposés et engagerons la démocratisation des instances de cadrage de l'enseignement supérieur public sur tout le territoire. Nous pèserons de tout le poids de la France pour redéfinir les politiques européennes d'ESR. Nous reconstruirons le service public national de la formation continue.

Nous veillerons à ce que l'enseignement, la création et la critique des savoirs répondent aux quatre exigences suivantes, qui guideront l'ensemble de notre action :

1. L'existence d'une démocratie réelle dans les universités et la recherche, qui protège les établissements, les organismes, leurs agent-es et leurs usager-es des pressions de tous ordres
2. L'indépendance et le temps long pour les enseignant-es-chercheur-ses, garantis par le respect des libertés académiques, par un statut national et par des financements pérennes
3. La reconnaissance du caractère collectif de l'enseignement et de la recherche pour sortir de la compétition généralisée et de « l'évaluationnite aiguë »
4. Un dialogue renouvelé entre la science et la société, avec des universités véritablement ouvertes, le développement de pratiques participatives et un lien fort entre l'enseignement supérieur et le secondaire, ainsi qu'entre formation continue et formation initiale



Lexique



AFPA : Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes

ANR : Agence nationale de la recherche

ATER : Attaché-e temporaire d'enseignement et de recherche

BIATSS : Personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et sociaux et de santé

CEA : Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives

CIR : Crédit d'impôt recherche

CNAM : Conservatoire national des arts et métiers

CNED : Centre national d'enseignement à distance

CNRS : Centre national de la recherche scientifique

CNU : Conseil national des universités

COMP : Contrat d'objectifs, de moyens et de performance

DN MADE : Diplôme national des métiers d'art et du design

EPIC : Établissement public à caractère industriel et commercial

EPST : Établissement public scientifique et technologique

ESR : Enseignement supérieur et recherche

HCÉRES : Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

GRETA : Groupement d'établissements publics locaux d'enseignements

INRAE : Institut national de la recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

INRIA : Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique

INSERM : Institut national de la santé et de la recherche médicale

IRD : Institut de recherche pour le développement

ITA : Ingénieur-es, technicien-n-es, administratifs

LRU : Loi relative aux libertés et responsabilités des universités, dite loi Pécresse

PIA : Programme d'investissements d'avenir

RIFSEEP : Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

STS : Section de technicien-ne supérieur-e (BTS)

UFR : Unité de formation et de recherche



III. COMMENT NOUS ALLONS REFONDER L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA RECHERCHE ET LA FORMATION CONTINUE



1. NOS MESURES D'URGENCE

1.1 En finir avec Parcoursup pour une université émancipatrice, ouverte et accessible à toutes et tous

Il est urgent d'en finir avec le système de sélection Parcoursup, qui est devenu le symbole de la trahison de la promesse égalitaire de la République. Chaque année, à la veille de la rentrée universitaire, des milliers de lycéen·nes sont sans affectation et dans l'attente qu'un algorithme opaque décide de leur avenir.

Pire que l'opacité, Parcoursup est devenu une plateforme de tri social. En accentuant la concurrence entre les formations, il renforce le cloisonnement social des filières. Dans son rapport sur l'orientation scolaire publié en juin 2025, le Défenseur des droits dénonçait le « déni persistant de l'Éducation nationale » sur « la discrimination fondée sur l'origine réelle ou supposée des élèves » du système d'orientation – examen des vœux en fonction du lycée d'origine, appréciations discrétionnaires, éclatement des critères de sélection des établissements, informations cachées, règne du coaching privé ou des initiés, etc.

Dans un monde traversé par des urgences écologiques, sociales et démocratiques, notre pays a besoin d'une jeunesse toujours plus qualifiée, critique et émancipée.

Permettre à chacun·e l'accès à la formation de son choix

Notre première tâche sera d'abolir les plateformes Parcoursup et MonMaster, afin de permettre aux lycéen·nes d'accéder aux formations de la filière de leur choix, et à tou·tes les étudiant·es qui le souhaitent de pouvoir poursuivre en master. Donner aux étudiant·es les moyens de leur émancipation intellectuelle et sociale, c'est également lever tous les obstacles à la poursuite d'études. Le gouvernement insoumis prendra les mesures suivantes :

- Créer 250 000 places dans les formations de l'ESR public et établir une plateforme nationale centralisée pour les candidatures, fondée sur une sectorisation sans sélection, pour faciliter la lisibilité des formations disponibles, avec une attention particulière portée à l'Île-de-France pour contrer les inégalités existantes
- Créer une garantie d'autonomie pour tous les jeunes détaché·es du foyer fiscal de leurs parents afin qu'aucun·e ne vive en dessous du seuil de pauvreté (1 337 euros pour une personne seule)



- Instaurer la gratuité de l'enseignement supérieur, de la licence au doctorat, en supprimant également la contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC), et en abrogeant l'augmentation des frais d'inscription décidée par Macron pour les étudiant-es étranger-es extracommunautaires
- Instaurer réellement le repas à un euro dans les CROUS pour tous les étudiant-es en garantissant les financements nécessaires à un repas de qualité. Instaurer l'obligation de présence d'au moins un restaurant universitaire à proximité de chaque campus
- Financer les CROUS, outils au service de la vie étudiante, à la hauteur des besoins, y compris dans les territoires ultramarins
- Relancer la construction de logements pour les étudiant-es et jeunes travailleur-ses à hauteur de 30 000 par an et favoriser la rénovation de l'existant
- Réinstaurer un service public national de l'orientation pour rendre aux lycéen-nés le choix de leur orientation
- Proposer 8 000 contrats doctoraux supplémentaires par an, avec l'extension du contrat doctoral à 4 ans, et augmenter le nombre de contrats avec des missions d'enseignement

Améliorer les conditions d'étude

Afin que chacun-e puisse étudier et apprendre dans de bonnes conditions, nous réduirons le nombre d'étudiant-es par groupe de travaux dirigés (TD) et soutiendrons les pédagogies de coopération plutôt que de compétition.

Nous mettrons fin à la généralisation dogmatique de l'approche par compétences, dont l'efficacité n'a jamais été démontrée : elle subordonne les formations universitaires aux seules attentes à court terme des employeurs, marginalise les savoirs disciplinaires, remet en cause la professionnalité des enseignant-es et annule toute progression automatique de carrière d'une entreprise à l'autre.

Les enseignant-es-chercheur-ses seront formé-es à l'enseignement pendant le doctorat et bénéficieront aussi d'une formation continue prise en compte dans leur service, fondée sur les résultats de la recherche et visant la maîtrise critique d'une diversité d'approches pédagogiques. Elle permettra aux équipes pédagogiques d'expérimenter et choisir librement, à l'abri des modes et des injonctions institutionnelles, les modalités les plus adaptées à leurs objectifs et à leurs publics.

60 % des étudiant-es présentent des signes de détresse psychologique. Si nous entendons remédier aux causes de cette souffrance (orientation, violences, etc.), nous mettrons également en place un dispositif universel de suivi de la santé physique et mentale des personnels et des étudiant-es, adossé à un service de santé universitaire renforcé en moyens et en effectifs et permettant l'accès gratuit à la santé, à la prévention et à un accompagnement psychologique.

Lever les obstacles à l'accessibilité, éradiquer les violences et discriminations

Pour toute une partie de la population, l'accès à l'université n'est pas garanti. Les étudiant-es handicapé-es ont 46 % moins de chance que les étudiant-es valides d'être diplômé-es du supérieur. Nous leur garantirons un meilleur accès aux études : développement de l'accessibilité des documents et des locaux, des enseignements en langue des signes, harmonisation par le haut des aménagements de scolarité.

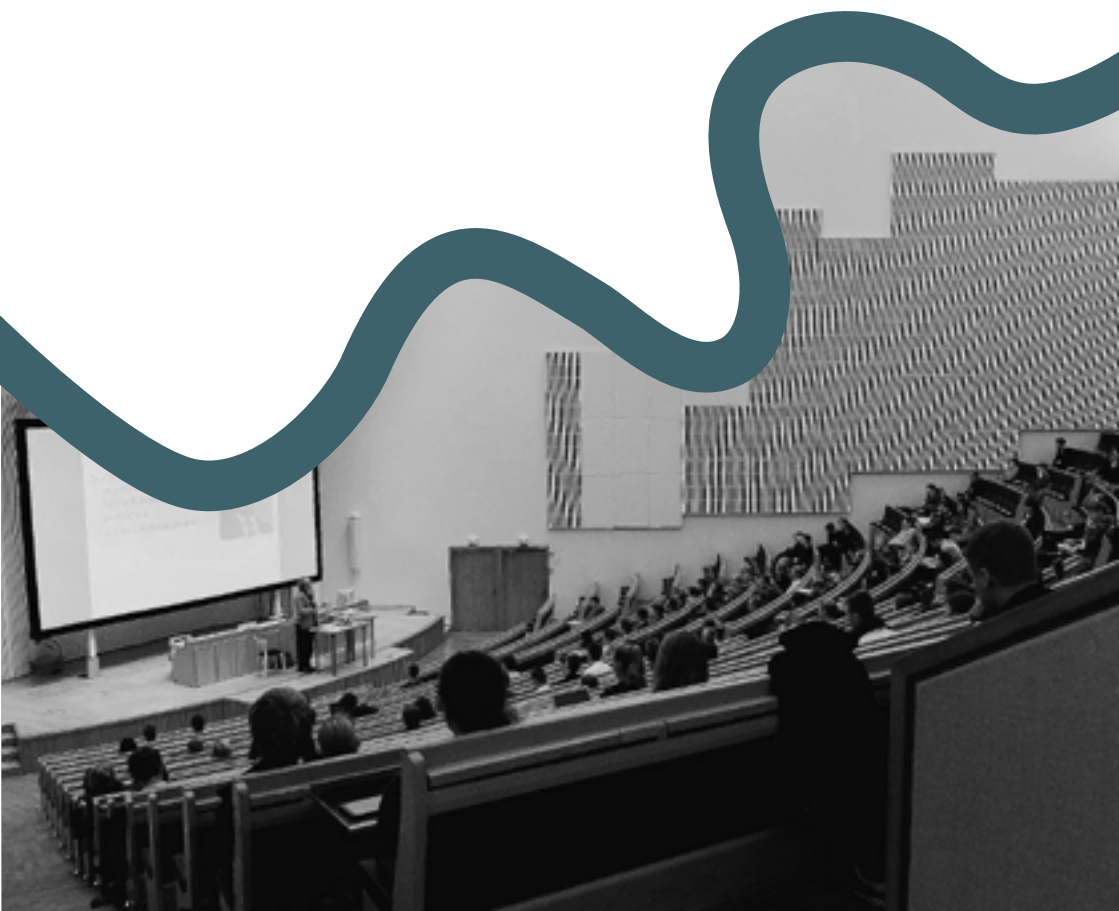
Pour les nouveaux parents et les personnes aidantes, nous mettrons en place une procédure accélérée pour obtenir des aménagements de scolarité adaptés à leur situation sans rupture de droit et de statut.

Nous devons également refaire de l'université un lieu sûr. Selon l'Observatoire des violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur, un-e étudiant-e sur quatre déclare avoir été victime d'agressions sexistes, sexuelles ou LGBTIphobes. Nous mettrons en place un plan de lutte contre toutes les formes de violence et de discrimination dans l'ESR qui comprendra :

- Des dispositifs articulant prévention, signalement, sanctions, protection et accompagnement des victimes. Ils seront gérés dans des cadres strictement indépendants des hiérarchies directes
- Le recrutement de personnels permanent-es formé-es pour les cellules de lutte contre les discriminations et contre les violences sexistes et sexuelles dans tous les établissements
- Des formations obligatoires à l'attention des personnels (notamment d'encadrement) ainsi que des étudiant-es

- Le doctorat est une période particulièrement propice aux violences sexistes et sexuelles. Les modalités d'encadrement doctoral seront ainsi repensées afin de sortir des logiques de dépendance individuelle, en développant des formes d'encadrement ou de suivi collectives. Cela implique une harmonisation nationale des comités de suivi existants. Une formation obligatoire à l'encadrement doctoral intégrera une sensibilisation aux risques psycho-sociaux, aux violences sexistes et sexuelles, aux violences symboliques et à l'éthique. Un dispositif renforcé de protection des doctorant-es sera mis en place.

Enfin, nous devons également éradiquer les inégalités dans les carrières de l'ESR. Les procédures de recrutement et d'avancement devront assurer l'égalité femmes-hommes et tout congé d'accueil d'un enfant ouvrira le droit effectif à un congé pour recherches ou conversions thématiques (CRCT).



1.2 Pour garantir des moyens à la hauteur des besoins

Construire une université ouverte à toutes et tous suppose également de disposer de personnel en nombre suffisant. Depuis plusieurs années, le nombre d'étudiant-es augmente tandis que le taux d'encadrement ne cesse de baisser, que ce soit du côté des enseignant-es-chercheur-ses ou du côté des personnels administratifs. Ces choix budgétaires permettent de justifier la sélection. Nous allons y remédier.

Recruter massivement des personnels statutaires et revaloriser les rémunérations

Pour accompagner la progression des effectifs étudiants et répondre aux besoins de recherche, nous lancerons un plan pluriannuel de recrutement de 40 000 personnels statutaires à minima sur 5 ans. Ce plan inclura :

- Un état des lieux des besoins dans tous les corps de métier de l'ESR afin d'ajuster les recrutements nécessaires
- La titularisation de toutes les contractuel-les volontaires exerçant des fonctions pérennes – dans tous les corps, CDI de mission et chaires de professeur junior compris
- Le plafonnement du recours aux non-titulaires à 5 % des effectifs hors doctorant-es et stagiaires

Il nous faut également en finir avec la précarité des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche, tous corps confondus. La rémunération sera fondée sur des grilles claires et objectives, afin de supprimer les primes et rémunérations au mérite – celles-ci favorisent la concurrence plutôt que la coopération et accroissent la souffrance au travail. Le gouvernement insoumis mettra en œuvre :

- La revalorisation de la valeur du point d'indice des fonctionnaires de 10 % et l'inscription de son dégel dans la loi
- La revalorisation salariale des catégories B et C des personnels BIATSS et ITA, dans le cadre de la renégociation des grilles de la fonction publique
- L'indexation des salaires des non-titulaires sur ceux des fonctionnaires à grade équivalent
- Un rattrapage spécifique pour les ATER dont le statut est particulièrement précaire

Nous reconnaitrons mieux les personnels administratifs et techniques. Sans les BIATSS et ITA, les universités et les organismes de recherche ne peuvent pas fonctionner. Nous organiserons un plan pluriannuel de concours et de promotion. Afin de calibrer ce plan de promotion, nous effectuerons un état des lieux sur l'adéquation entre l'exercice des missions et les grades. Une attention particulière sera portée au respect des missions, des compétences et des capacités de proposition des personnels administratifs et techniques.

Libérer du temps pour enseigner et chercher

Le plan pluriannuel de recrutements s'accompagnera d'une baisse des obligations statutaires d'enseignement. Cette réduction est indispensable pour laisser du temps à la recherche et à un meilleur accompagnement des étudiant-es. Elle s'articulera par :

- Un abaissement progressif du service d'enseignement des enseignant-es-chercheur-ses à 160 heures de TD par an
- Un abaissement du service des enseignant-es sans obligation de recherche, de 384 à 320 heures équivalent TD par an
- Un plafonnement des heures complémentaires, des vacances et des CDD techniques, et une augmentation progressive du taux horaire pour les vacataires
- L'application effective du droit à un congé pour recherche, à hauteur d'une année tous les sept ans

Rénover les bâtiments

Nous lancerons un grand plan pour l'immobilier universitaire écologique et accessible, de construction et de rénovation de laboratoires, de lieux d'enseignement et de vie sociale, citoyenne et étudiante.

Une approche systémique sera engagée en concertation avec les personnels pour assurer la bifurcation écologique de l'enseignement et de la recherche, y compris dans leur organisation quotidienne : transparence des fournisseurs et partenariats, intégration des critères éthiques, écologiques et sociaux dans les achats et missions (matériel, équipements, alimentation, etc.), en priorisant les filières écologiques et matériaux bio-sourcés.

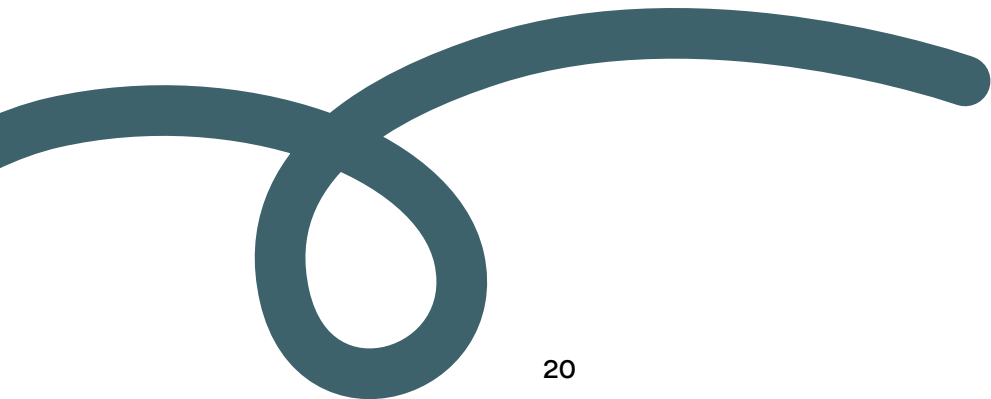
1.3 Pour assurer le respect des libertés académiques et l'indépendance de l'ESR

Les attaques contre les libertés académiques se multiplient partout dans le monde. La réélection de Donald Trump en tant que président des États-Unis a été marquée par des attaques sans précédent sur la science, qu'il a accusée d'être le foyer des idéologies de gauche. La communauté scientifique française avait alors montré sa solidarité avec le monde universitaire étasunien.

Pourtant, les gouvernements successifs d'Emmanuel Macron ont accéléré la transformation néolibérale du modèle universitaire français et sa convergence avec le modèle étasunien. Ces dernières années, l'université française a été la cible d'attaques multiples et répétées. Les mobilisations sociales de la rentrée 2026 en ont encore donné un triste exemple : des policiers sont entrés sur les campus universitaires sans autorisation et des fermetures administratives ont empêché toute liberté de réunion et d'expression, autant pour les étudiant-es que pour la communauté éducative.

Nous garantirons le plein respect des libertés académiques, des droits et libertés étudiants (droit d'association, de réunion, d'expression, de débat, de participation à la démocratie universitaire) et des franchises universitaires. Nous abrogerons les lois et dispositifs, qui, sous couvert de lutte contre les discriminations ou de lutte contre l'apologie du terrorisme, ne visent qu'à réprimer des mobilisations étudiantes.

Nous reviendrons également sur l'extension abusive des zones à régime restrictif (ZRR), outils de contrôle politique et administratif pour empêcher l'accès à la recherche scientifique, au-delà des secteurs sensibles comme la défense.



Refonder la démocratie universitaire

Une vraie démocratie universitaire doit réaffirmer les principes de coopération et de collégialité. Cette volonté s'articulera autour des mesures suivantes dans les universités :

- Un mandat unique sera instauré pour les président-es, désigné-es par les seul-es membres élu-es du Conseil d'administration et du Conseil académique en leur sein ; il sera révocable par elles et eux et l'élection sera privilégiée pour les postes à responsabilité
- Un rééquilibrage des collèges dans les instances décisionnelles sera engagé pour une meilleure représentativité, avec notamment une augmentation du nombre d'élu-es étudiant-es, en concertation avec les syndicats, et la prime majoritaire sera supprimée
- Les instances des CROUS seront transformées pour une meilleure représentation des étudiant-es et des personnels

En finir avec le pilotage par la performance

Le Haut conseil à l'évaluation (HCÉRES) sera supprimé. Les modalités de l'évaluation des formations et des unités de recherche seront discutées par concertation entre les différents acteurs de la recherche (par exemple, les comités du CNRS) et dans le cadre des organes délibératifs du Conseil national de l'ESR (CNESER) et du Conseil national des universités (CNU), qui seront renouvelés, renforcés et démocratisés.

Nous ferons appliquer le principe d'évaluations qualitatives et non plus quantitatives ou bibliométriques dans les recrutements et évolutions de carrières pour assurer l'intégrité scientifique plutôt que la course à la publication.

L'obtention de subventions publiques par les revues scientifiques sera conditionnée au respect de règles démocratiques dans la constitution et le fonctionnement des comités de revues.

Garantir l'indépendance de la recherche publique

Le modèle de financement de la recherche n'a cessé d'être fragilisé, la rendant de plus en plus dépendante des lobbys et de leurs intérêts. Le développement et le rayonnement scientifiques sont pourtant un pilier de notre indépendance. Nous rehausserons le niveau d'investissement public dans la recherche.

Ce financement à la hauteur des besoins garantira l'indépendance de la recherche publique face à l'immixtion des lobbys privés (chaires partenariales, participation aux instances exécutives, etc.). Nous supprimerons le Crédit d'impôt recherche au profit de dotations récurrentes à hauteur des besoins pour les universités et instituts de recherche.

Nous organiserons également la libération progressive de l'université et de la recherche de l'emprise des GAFAM, en soutenant la bifurcation vers les logiciels libres et les solutions souveraines.

Enfin, nous travaillerons à fixer un cadre à l'utilisation de l'intelligence artificielle générative à l'université et dans la recherche pour garantir que cette nouvelle frontière de l'humanité soit mise au service de l'intérêt général humain. L'IA doit demeurer un outil d'assistance et d'émancipation, et non un substitut aux capacités humaines d'apprentissage, de raisonnement et de jugement. Nous refuserons que son usage soit imposé aux personnels comme aux étudiant·es. Nous engagerons avec l'ensemble de la communauté universitaire un travail visant à construire une vision commune et à définir des principes directeurs pour un usage responsable et sûr de l'IA générative dans l'enseignement supérieur.



2. NOS MESURES POUR REFONDER LE SERVICE PUBLIC DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION CONTINUE

2.1 Pour reconstruire le service public de l'enseignement supérieur

Depuis les années 2000, une série de réformes a précarisé le modèle universitaire français et mis en concurrence les établissements. Nous abrogerons les lois LRU et Fioraso, et rétablirons le cadre national des diplômes de l'enseignement supérieur, dont le premier d'entre eux, le baccalauréat. Les établissements publics relevant de ce cadre national seront laïques et seuls autorisés à remettre des diplômes reconnus pour les concours de la fonction publique et les conventions collectives.

Nous conditionnerons toutes les subventions publiques au privé (qualité pédagogique, transparence financière, mixité sociale) et renforcerons le contrôle pédagogique de toutes les formations privées existantes. Nous interdirons le caractère lucratif des écoles privées de l'enseignement supérieur (actionnariat, cotation en bourse). Les établissements reconnus d'« intérêt général » auront la possibilité de rejoindre le service public d'enseignement supérieur et de la recherche.

Les établissements expérimentaux et « grands établissements » devront redevenir des universités de droit commun. Les fusions d'établissements déjà réalisées ou amorcées seront soumises à référendum, après audit public lorsque la fusion a déjà eu lieu. Toute évolution structurelle sera conditionnée à un processus de validation démocratique mené par composante.

La fin de la mise en concurrence des établissements passera également par :

- Le retrait des établissements des classements internationaux type Shanghai et la fin des financements dédiés aux stratégies marketing ou à l'obtention de labels et autres « marques »
- La suppression de l'Agence nationale de la recherche (ANR) et des structures liées au Programme d'investissements d'avenir (PIA) qui sont inefficaces et chronophages pour les personnels
- La réaffectation des fonds équivalents aux unités sous forme de crédits récurrents

- Le soutien au développement de réseaux et de fédérations de recherche nationaux et internationaux, tels que les Groupes de Recherche (GDR) au CNRS

Unifier l'offre de formations et développer leur maillage

Pour beaucoup de jeunes, l'accès aux études dépend encore du lieu de résidence. Nous développerons le caractère pluridisciplinaire des universités et leur implantation de proximité. Nous reconstruirons une carte de formations d'enseignement supérieur cohérente, y compris dans les villes moyennes et des Outre-mer, en renforçant à la fois les réseaux de transports en commun et les antennes universitaires.

Nous redonnerons des moyens égaux aux filières, y compris professionnelles et technologiques. En ce sens, le gouvernement insoumis s'attachera à :

- Protéger les cursus courts dans l'enseignement supérieur et encourager la poursuite d'études après un bac professionnel ou technologique (BTS, BUT actuels qui seront transformés en licences LUT, licences professionnelles, etc.)
- Intégrer l'ensemble des formations au système universitaire à terme, en alignant par le haut les moyens octroyés (classes préparatoires, écoles post-bac liées aux formations sanitaires et sociales, grandes écoles publiques, etc.), et en respectant les spécificités professionnelles

Aller vers un recrutement national et pluraliste

Pour garantir l'équité entre les candidatures, locales ou non, et lutter contre les dérives du localisme, nous ouvrirons un débat avec toute la communauté universitaire pour un recrutement national par le CNU, sur le modèle du CNRS, c'est-à-dire un concours avec une phase d'admissibilité sur dossier, puis des auditions nationales pour l'admission, tout en prenant en compte les besoins des universités en termes de profil.

Nous réviserons le périmètre des sections CNU, avec par exemple la création d'une section « Économie et société » afin d'assurer le pluralisme dans l'enseignement et la recherche économique et sociale, et lancerons une concertation nationale sur la création d'une section « Travail social / intervention sociale ».

2.2 Pour renforcer le CNRS et les autres organismes nationaux de recherche

Le CNRS et les instituts de recherche font, avec les universités, la force de la recherche en France. Ils ont permis des avancées majeures pour les connaissances mondiales. Loin des velléités de destruction de leurs statuts, nous renforcerons leur indépendance et leur démocratisation.

Nous refuserons la hiérarchisation des équipes de recherche induite par le projet – heureusement abandonné – des « Key Labs », qui impliquait de concentrer les moyens sur des projets qui seraient soi-disant les plus en capacité de répondre aux exigences de la compétition internationale, sans concertation interne sur le choix de ces projets et au détriment du financement des autres laboratoires de recherche. Nous défendrons la diversité et la richesse de l'écosystème de recherche, tant fondamentale que finalisée.

En cohérence, nous mettrons fin à l'affaiblissement des grands instituts publics de recherche (CNRS, INRAE, INSERM, INRIA, IRD etc.) qui subissent satellisation, démantèlement et fusions forcées. Nous ferons de ces organismes des acteurs forts de la recherche publique avec une collaboration accrue au sein d'équipes mixtes et de projets multi-unités.

Faire de la recherche un pilier de la bifurcation écologique

À l'ère des incertitudes écologiques, la recherche publique doit permettre d'éclairer nos choix collectifs et ouvrir des perspectives à l'humanité tout entière, sans dépendre des intérêts de court terme. C'est la raison pour laquelle nous financerons des plans généraux de thèmes de recherche sur des secteurs d'avenir.

Les instituts de recherche finalisée seront mobilisés pour mener les recherches nécessaires à la bifurcation écologique et aux objectifs de production dans les filières stratégiques tels qu'ils sont détaillés dans les plans d'investissement. Des recrutements seront effectués pour répondre à ces nouvelles missions. Cet objectif implique également un décloisonnement entre domaines des sciences et techniques et sciences humaines et sociales et une coordination renforcée avec les EPIC concernés (ADEME, Ifremer, CNES, CEA, etc.). Un nouvel institut de recherche finalisée sur ce modèle sera créé et dédié à l'intelligence artificielle.

2.3 Pour démarchandiser la formation continue et renforcer les liens avec la formation initiale

Nous garantirons le droit à la formation à chacun-e, quelle que soit son origine sociale, géographique, ses moyens financiers, son expérience scolaire ou son âge, un droit qui passe d'abord par la généralisation de la gratuité réelle des formations, fournitures et équipements compris.

Pour ce faire, nous agissons sur deux plans complémentaires : d'un côté, la démarchandisation de la formation continue, et de l'autre, le renforcement des liens entre la formation continue et la formation initiale.

En finir avec la marchandisation de la formation continue

En macronie, la formation continue n'a pas cessé d'être marchandisée. Nous entendons mettre un terme à cette dérive.

- Supprimer l'obligation de mise en concurrence entre organismes de formation : les formations seront confiées en priorité aux organismes publics (AFPA, GRETA, centres polytechniques professionnels, CNAM, universités)
- Rétablir l'encadrement public de la création de Centres de formation des apprenti-es (CFA)
- Réaffirmer la primauté des qualifications, liées aux grilles de classification et codifiées dans les conventions collectives, par opposition à des « compétences » individuelles aux contours flous et non reconnus, certifiées par des organismes privés contre rémunération
- S'assurer que les stages, apprentissages et alternances soient organisés et cadrés en fonction de leur intérêt pédagogique ou non au sein de chaque formation, et non sous pression du marché du travail

Renforcer les liens entre formation continue et formation initiale

Une fois cette démarchandisation opérée, nous rapprocherons la formation continue et la formation initiale pour permettre une élévation continue du niveau de qualification des travailleuses et répondre aux besoins sociaux et écologiques de notre pays. Pour cela, nous créerons un Conseil national de la qualification professionnelle chargé de l'élaboration et de la révision du cadre national des diplômes et des certifications, base de l'établissement de la carte nationale des formations, dans un esprit de complémentarité et de coopération entre les organismes dédiés. Ce Conseil sera le lieu où établir collectivement les besoins de qualification et mettre en place, de façon organisée et coopérative, les formations

nécessaires pour y répondre. Ce processus collectif mobilisera toute la société, en associant les acteurs et actrices de la formation, les représentant-es des salarié-es, des organisations patronales et branches professionnelles, les collectivités territoriales – en particulier les éco-régions et communes – les chercheur-ses, les représentant-es des formateur-rices, des enseignant-es, des étudiant-es et lycéen-n-es et les acteurs et actrices du monde associatif.

Il sera également chargé de remplacer l'organisme certificateur Qualiopi qui a échoué à garantir la qualité des formations et permis à des entreprises commerciales de vendre des formations inadaptées aux besoins des citoyen-n-es et des professionnel-le-s.

En parallèle, un réseau national de Centres polytechniques professionnels de la formation initiale, du CAP à la licence pro, et de la formation continue sera créé sur tout le territoire, pour associer, coordonner et faire monter en puissance les structures existantes (lycées pro et agricoles, GRETA, AFPA, CNAM, composantes universitaires, etc.). La mission de validation des acquis de l'expérience (VAE) sera confiée aux Centres polytechniques et aux établissements dispensateurs de diplômes d'État.

Faciliter l'accès à la formation au plus grand nombre

Une fois cette démarchandisation et ce rapprochement entre formation continue et formation initiale opérés, nous travaillerons à rendre accessibles ces formations au plus grand nombre. Aussi, le gouvernement insoumis s'assurera :

- Que des possibilités de poursuite d'études soient systématiquement proposées dans l'ensemble des structures des centres polytechniques professionnels et ce, du lycée jusqu'à l'enseignement supérieur
- Que les moyens de ces centres soient renforcés pour l'accueil et la formation dans de bonnes conditions, notamment pour engager des rénovations et l'extension des locaux ; mais aussi pour investir dans des plateaux techniques et matériels performants
- Que des passerelles soient créées entre les filières, allant du CAP au BTS et au niveau licence professionnelle/ingénieur
- Qu'un socle renforcé d'enseignements généraux et disciplinaires soit garanti dans toutes les formations professionnelles pour faciliter les passerelles et former des travailleur-ses qualifié-es et capables d'adaptation

2.4 Pour favoriser la diffusion des connaissances et la coopération internationale et francophone

Les résultats de la recherche publique doivent rester une propriété publique collective.

L'accès ouvert et gratuit aux revues scientifiques sera généralisé par la création d'un service public de la publication scientifique articulé autour de :

- La pérennisation des outils existants et la relance des presses universitaires
- L'ouverture des données de la recherche grâce à un plan national de gestion des données, s'appuyant sur les plateformes existantes, pour garantir la conservation des résultats et des outils développés par la recherche publique
- L'action en faveur de l'extension de ce principe au niveau international et l'appui aux initiatives déjà existantes

Les connaissances acquises par les organismes publics et les universités seront ainsi par défaut rendues accessibles à toutes, y compris donc aux acteurs privés.



Ouvrir l'université et la recherche sur la société

Afin d'assurer leur mission d'émancipation, les universités et la recherche développeront, avec des services dédiés, le lien entre les chercheur·ses et la population. Chaque université aura une mission de partage des savoirs au-delà des effectifs de formation initiale, auprès de tous les publics (reprise d'études, formation continue, temps libre), avec notamment des cours libres assurés volontairement par des enseignant·es-chercheur·ses dans le cadre de leur service. La mission de diffusion de la recherche scientifique dans l'audiovisuel public sera renforcée.

En parallèle, le gouvernement insoumis prendra des mesures pour décloisonner la recherche et la placer au cœur de la société, de la fonction publique à l'enseignement supérieur. Ainsi, nous œuvrerons pour :

- Le soutien aux projets de recherche associant les citoyen·nes dans un esprit de diffusion des savoirs et de réflexion citoyenne sur leur usage et le soutien à la recherche-action, à la recherche-crédation et aux doctorats en formation continue
- Le développement des Centres de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI) afin d'accroître le partage des connaissances avec les citoyens et citoyennes, en incluant les sciences humaines et sociales et en organisant la coordination avec les services de diffusion/médiation de la recherche dans les universités et instituts de recherche
- Une meilleure intégration des docteur·es dans la fonction publique et l'obligation d'avoir un doctorat pour les postes d'encadrement des politiques scientifiques dans les EPST et les universités
- La participation de l'enseignement secondaire dans des lycées généraux, technologiques et professionnels à des programmes de recherche (y compris en dehors des villes universitaires)

Favoriser des nouvelles coopérations

Les coopérations entre universités et centres de recherche internationaux seront développées, en sortant de la logique de mise en concurrence systématique, de spécialisation à outrance des universités et de financement par appels à projets.

Nous voulons faire des Outre-mer de véritables pôles régionaux de développement, par le transfert de technologies auprès des pays voisins et l'aide logistique et scientifique, et grâce à des établissements de formations de haut niveau bénéficiant à la fois aux étudiant-es des Outre-mer et à celles et ceux des pays voisins.

Nous proposerons une alliance universitaire de la Méditerranée, qui permettra des échanges d'étudiant-es, d'enseignantes et de chercheurs et chercheuses des deux rives. La création d'universités internationales thématiques, comme la mer et l'espace, sera proposée à nos partenaires. Nous engagerons plus largement des formes de coopération internationale tournées vers un partage des savoirs solidaires avec les États et universités qui le souhaitent.

L'université et la recherche francophones seront encouragées, par la création d'un Erasmus francophone, l'élaboration de contenus éducatifs et de diplômes communs entre pays francophones. Nous soutiendrons le développement d'une encyclopédie scientifique francophone des savoirs en accès libre.

Nous renforcerons et développerons les moyens consacrés à l'accueil des étudiant-es et scientifiques réfugié-es en pérennisant et en élargissant le programme PAUSE.

Enfin, il sera mis fin aux partenariats universitaires avec des entreprises ou institutions impliquées dans des crimes de guerre, génocides ou écocides.



Crédits photos : www.unsplash.com/ P8 Institut National du Cancer · P10 Guillaume Didelet · P17 Dom Fu
· P22 et 28 Vitaly Garlev · P31 Alexis Da Cruz · LFI//P4-P12 Gautier Langlois · P14 Badis Benmaghsoula

Les plans thématiques sont des documents complémentaires de *L'Avenir en commun*, le programme de Jean-Luc Mélenchon pour l'élection présidentielle.

Ils établissent la quarantaine d'objectifs politiques du plein emploi à la démocratisation de la révolution numérique, en passant par la planification écologique, que nous nous fixons pour le quinquennat et balisent le chemin pour les atteindre. Ils présentent ainsi de manière approfondie et détaillée les actions qu'entreprendra le gouvernement insoumis dès son arrivée au pouvoir en mai 2027 pour faire face aux défis et aux urgences de notre temps.

Ces plans thématiques ont été élaborés de manière collective et contributive grâce au travail des groupes thématiques et parlementaires de la France insoumise au sein de l'espace programme coordonné par Clémence Guetté, vice-présidente de l'Assemblée nationale et co-présidente de l'Institut La Boétie, et Hadrien Clouet, député LFI.



Les plans thématiques de *L'Avenir en commun* sont mis en ligne au fur et à mesure de leur publication sur le site www.melenchon2027.fr et existent en version imprimée sur commande.